

Retraite fermée pour nos élus : la nouvelle convention décortiquée

Un Conseil syndical renouvelé, une nouvelle convention collective, deux bonnes raisons pour passer deux jours ensemble. Tous les élus du syndicat se sont donc retrouvés à Drummondville pour faire connaissance et décortiquer cette convention que nous devons maintenant faire vivre. Cette rencontre a aussi permis d'échanger avec David Bergeron-Cyr, un des vice-présidents de la CSN. David est un militant dans l'âme qui a insisté sur l'importance de l'implication. Autre invité, Annick Charrette, présidente de la Fédération des communications et de la culture (FNCC-CSN) nous a expliqué les liens existants entre un syndicat CSN, sa fédération et la confédération.

Une rencontre pour mieux se connaître et aussi pour mieux comprendre le rôle de chacun et chacune. Prochaine étape, mettre en place les comités de relations de travail locaux. D'abord dans les stations régionales, puis,



Un groupe studieux et attentif, mais la photo ne dit pas tout, des questions il y en a eu et de nombreux échanges aussi. Une nouvelle convention génère son lot d'interrogation et de bémol. Ah oui, le bar dans le fond de la salle, c'était pour la déco, il n'y avait rien à boire...



Nos élus rassemblés dans un même lieu, une rare occasion de se retrouver en personne et briser le cycle des rencontres en visioconférence.

dans un deuxième temps à Montréal. Ces comités vont nous permettre d'avoir plus d'emprise sur l'organisation du travail dans nos milieux et va obliger nos gestionnaires à justifier leurs décisions. Autre grand chantier, la révision de nos monographies d'emploi et par la suite de nos grilles salariales.

Les délégués du STTRC ont rapidement compris qu'ils sont au premier rang de l'action syndicale. Ils sont invités à devenir des agents de changement dans leur milieu. Nos délégués sont véritablement le cœur (et les bras!) de notre syndicat. Nous devons les appuyer et les supporter. L'amélioration de nos conditions de travail passera de plus en plus par eux et elles. Il reste encore quelques sections sans délégués. Ne pas avoir de délégué c'est se condamner au silence et à l'impuissance.

COPIES DE CONVENTION, C'EST POUR QUAND?

On y travaille!

Depuis sa signature, il nous reste un sujet sur lesquels nos interprétations diffèrent. Rien de majeur, mais assez pour en retarder la publication. Mais le texte adopté lors de l'assemblée du 25 septembre est LA convention, on vous a expédié ce texte dans vos courriels du début de septembre.

Avant de passer à l'imprimerie, elle se retrouvera sur le site du syndicat. Et oui, avant la prochaine ronde de négociations.

À voir pages suivantes :

- «Les stagiaires» : Vendre l'information par le divertissement
- Contractuels enfin payés pour le temps supplémentaire

- Vidéojournal, au joyeux monde de l'improvisation
- Travail inter unité : la vigilance s'impose
- Choc électrique !

« LES STAGIAIRES »

VENDRE L'INFORMATION PAR LE DIVERTISSEMENT

L'annonce le 1er février dernier, d'un contrat entre Radio-Canada et la maison de production Pamplemousse Média en vue de la production entièrement privée d'une série mettant en vedette le service de l'information à Montréal, soulève plusieurs questions.

Selon ce qui nous a été annoncé, Pamplemousse va suivre pas à pas, 6 stagiaires qui apprendront les règles de nos métiers au cours d'une période 2 mois. Marie-Maude Denis agira comme coach. Les connaissances et compétences d'autres collègues journalistes, caméramans ou monteurs seront aussi mises à profit. Le tout a des allures de télé-réalité mais est baptisé « documentaire d'observation » par la direction et sera diffusé cet automne aux Grands Reportages sur RDI.

Radio-Canada a de la difficulté à recruter et surtout à retenir ses nouveaux embauchés. L'idée de choisir 6 personnes sélectionnées à la suite d'un appel de candidature à la grandeur du pays et de les jumeler avec une journaliste d'expérience comme Marie-Maude Denis pendant 2 mois est séduisante.

On ne peut reprocher à la SRC de sortir des lieux traditionnels de recrutement pour tenter d'intéresser des gens à nos métiers. De plus, il y a suffisamment de gens compétents à l'interne pour s'assurer de la qualité de la formation que ces stagiaires recevront.

Un privé dans la boîte

Les questions portent bien davantage sur la présence d'un producteur privé dans cette aventure et du refus de ce dernier d'utiliser du personnel de Radio-Canada pour ses besoins de production comme cela est le cas lors de productions avec services. Nous verrons donc circuler dans la salle de nouvelles de Montréal des caméramans et sans doute des preneurs de sons embauchés directement par Pamplemousse, et non par Radio-Canada. Une salle de rencontre, notre « war-room » sera monopolisée pour les besoins de la production. Tout le travail de montage et de post-production sera fait par Pamplemousse, avec son propre personnel. La direction nous dit avoir offert nos techniciens et techniciennes, mais le producteur privé a refusé.

Autre enjeu, les stagiaires dépendront entièrement du producteur privé. Ils ne seront pas payés, mais Pamplemousse leur versera un dédommagement dont nous ne connaissons pas le montant. Radio-Canada permet à Pamplemousse de transformer la salle des nouvelles de Montréal en vaste plateau de tournage et d'utiliser ses employés comme figurants, fournit une salle avec de l'équipement pour la réalisation du stage.

Radio-Canada affirme que la production de cette série diffusée à RDI permettra de mettre en valeur nos métiers et contribuera à contrer les impressions négatives dont nous sommes victimes. Accessoirement, la direction croit aussi que cette série permettra de rejoindre des candidats potentiels, surtout parmi les jeunes. Les jeunes écoutent-ils RDI? Et même si les 8 épisodes de ce « documentaire d'observation » (?) sont rendus disponibles sur les plateformes numériques de la SRC, les jeunes les fréquentent-ils?

Il est vrai que les producteurs qui ne sont pas en relations de co-production avec Radio-Canada peuvent utiliser leurs propres techniciens. Mais Radio-Canada aurait dû insister auprès de Pamplemousse puisque cette série sera tournée dans les murs de la NMRC, pas à l'extérieur. Lors d'une rencontre le 14 février, la direction nous a à nouveau assuré que tous ceux et celles qui ne souhaiteront pas se retrouver dans cette série pourront quitter leur poste de travail le temps des tournages. Ça reste à voir. Enfin, il y a la crainte de ce qui sera « coupé au montage » pour rendre plus dynamique ce qui sera présenté en ondes. Pamplemousse n'a certainement pas l'intention de faire une série essentiellement didactique. Le glissement vers le divertissement est bien réel, nos craintes aussi.

CONTRACTUELS ENFIN PAYÉS POUR LE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Le syndicat et la direction de la SRC se sont entendus pour que soient payées à taux et demie, comme le prévoyait la convention collective, toutes les heures supplémentaires qui ont été payées à taux simple aux employés contractuels depuis le 15 octobre 2018.

Précisons ici que le versement rétroactif des sommes dues inclut TOUS les employés contractuels à qui des heures supplémentaires ont été versées, même ceux et celles qui ne sont plus à l'emploi de la SRC. Cette décision de compenser les heures supplémentaires conformément aux dispositions de la convention collective vient régler une iniquité et représente plusieurs milliers de dollars pour les employés à statut contractuel qui ont demandé le paiement d'heures supplémentaires au fil du temps. Cette entente est le résultat du travail parfois discret de vos élus, dans ce cas-ci Damian Pilié et Josianne Létourneau en compagnie de la conseillère Sophie Fontaine.

Dans le cas des nouvelles dispositions entrées en vigueur le 17 octobre 2022 et portant sur la rémunération des heures supplémentaires, le système de paie ne permettait pas de les traiter adéquatement.

Voilà pourquoi vous n'avez toujours pas reçu les bons montants si vous avez effectué des heures supplémentaires. Cependant, sachez que ces sommes vous seront versées rétroactivement dès que le nouveau système de paie pourra en assurer le traitement. Cette question a été soulevée au comité de relations de travail et ne fait pas l'objet de litige avec l'employeur.

VIDÉOJOURNAL AU JOYEUX MONDE DE L'IMPROVISATION

L'arrivée du Vidéo journal dans plusieurs stations de Radio-Canada souffre d'une improvisation douteuse. Si l'idée de produire pour une diffusion sur les téléphones cellulaires et les tablettes est intéressante, les objectifs actuels de la direction sont flous. Quelle est la clientèle visée? Quelle doit être la durée des vidéos journaux? Qui doit travailler à leur réalisation?

Pour l'instant les réponses varient d'une station à l'autre. Les membres sont d'avis que le « web » est là pour y rester. La grande majorité des membres interrogés par le syndicat se disent stimulés par ce projet. Ils souhaitent mettre leur expérience et leur talent à profit. Mais il y a beaucoup trop de questions sans réponse.

CHOC ÉLECTRIQUE !

Des employés ont reçu un choc électrique en manipulant les fiches pour brancher les camions dans le garage à Montréal. Le comité local de santé et sécurité en a été informé. Il est sur le cas. Des réparations sont en cours afin de prévenir de nouveaux incidents. Heureusement, il n'y a pas eu de blessures, mais nous constatons que patrons et employés ne semblent pas toujours savoir comment réagir dans ce genre de situation. L'information sur la marche à suivre, en cas de contact avec ces fichiers, a été communiquée aux superviseurs et affichée sur les lieux de travail.

Toujours à Montréal, une panne de courant a montré certaines déficiences (encore). D'abord, les pompiers ont dû intervenir pour débloquer un ascenseur.

En cas de pannes ou d'alarme, les ascenseurs doivent se rendre automatiquement au premier niveau, mais il y a un délinquant à la NMRC. Par ailleurs, au moins une collègue s'est retrouvée coincée dans une cage d'escalier, les portes aux étages refusaient de s'ouvrir. Ajoutons que la SRC a envoyé un message par courriel (bin oui, alors qu'il y a une panne d'électricité...).

TRAVAIL INTER UNITÉ : LA VIGILANCE S'IMPOSE

Un réalisateur qui effectue notre travail, est-ce normal? Parfois oui, parfois non. C'est pourquoi chaque tâche effectuée hors unité doit être déclarée au syndicat et documentée. Le comité responsable de ces questions a fait face à une impasse majeure qui a duré toute la vie de notre ancienne convention.

Nous devons avoir un portrait clair de ce qui se passe sur le terrain. Aidez-nous à savoir si les tâches exécutées par nos collègues réalisateurs font effectivement l'objet d'un projet inter unité. Vous voyez une tâche qui nous appartient effectuée par un réalisateur ou un cadre; déclarez-la.

Nous pourrions valider si elle fait l'objet d'un projet inter unité. La démarche est simple, vous n'avez qu'à demander l'accès à un formulaire via ce lien.

<https://forms.gle/LUAr5AoNnZEm2jtXA>

